

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-06

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 13  
Présents : 09  
Pouvoir : 02  
Votants : 11

L'an deux mil vingt cinq  
Le 20 mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 14/03/2025

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Dominique FLACHER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL,

**Pouvoirs** : Annie PIGNEDE à Jean-Michel DREVET ; Laure-Paola GUIVIER à Sébastien GUILLAUD

**Excusés** : Albane PINEDE, Jean-Michel PIDOLOT

**Secrétaire de séance** : Sylvie SABATIER

**Objet** : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE TRAMOLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la demande de la commune portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu l'accord de l'inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques – responsable du Service de Gestion Comptable  
De St Marcellin

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de TRAMOLE ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de TRAMOLE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

## Mairie de TRAMOLE - Principal - CFU - 2024

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

## PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

## Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale hors résultats antérieurs reportés	450 954,26	411 550,00	862 504,26
	Recettes réalisées	352 142,23	523 615,92	875 758,15
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire totale hors résultats antérieurs reportés	790 631,00	695 762,38	1 486 393,38
	Dépenses réalisées	425 777,89	499 946,89	925 724,78
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
<b>Différences entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-73 635,66	23 669,03	-49 966,63
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 339 676,74	+ 284 212,38	623 889,12
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent /déficit cumulé	+ 266 041,08	+ 307 881,41	573 922,49
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent /déficit cumulé	266 041,08	307 881,41	573 922,49

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de TRAMOLE
- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, J-M DREVET

